



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURDEAU

Séance du jeudi 23 septembre 2021

Nombre de Conseillers
15 Membres en exercice
12 Membres présents
1 pouvoir
13 Membres votants

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle Polyvalente sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Présents : Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOU, Jean-Marc DRIVET, Pierre Marie GAURY, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoirs : Cécile GAVARD qui a donné pouvoir à Pierre Marie GAURY

Absents excusés : Frédéric DUQUESNEL, Cécile GAVARD, Chantal RYON

Désignation du secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est désigné à ce poste en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT.

M. Jean-Marc DRIVET, Maire, ouvre la séance à 19 h 15 minutes.

En préambule, M. le Maire sollicite le Conseil municipal afin d'inscrire à l'ordre du jour I dossier supplémentaire nécessitant une décision du conseil :
Subvention exceptionnelle pour le Club de Plongée du Bourget du Lac « L'omble Chevalier »

Adoption du compte-rendu de la séance du 06 septembre 2021

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 06 septembre 2021

ORDRE DU JOUR

1. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC 2022 – MAINTIEN EN ETAT MAIRIE

Dans le cadre des subventions au titre du Fonds Départemental pour l'Equipeement des Communes (FDEC) 2022 la commune de Bourdeau peut bénéficier d'une aide financière du Département pour les travaux de rénovation des boiseries extérieures de la mairie. Le coût total prévisionnel de ces travaux s'élève à 2 781.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet pour les travaux de rénovation des boiseries extérieures de la mairie
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 2 781.00 € HT
- **DEMANDE** au Département dans le cadre du FDEC 2022 la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC 2022 – MAINTIEN EN ETAT SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre des subventions au titre du Fonds Départemental pour l'Equiperment des Communes (FDEC) 2022 la commune de Bourdeau peut bénéficier d'une aide financière du Département pour les travaux de prolongation de la rampe d'accès à la salle polyvalente, remplacement des carreaux de carrelage abimés et reprise de peinture. Le coût total prévisionnel de ces travaux s'élève à 2 390.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet pour les travaux de prolongation de la rampe d'accès à la salle polyvalente, remplacement des carreaux de carrelage abimés et reprise de peinture
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 2 390.00 € HT
- **DEMANDE** au Département dans le cadre du FDEC 2022 la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC 2022 – MISE EN CONFORMITE, RENOVATION DE L'ENCEINTE DE L'ECOLE

Dans le cadre des subventions au titre du Fonds Départemental pour l'Equiperment des Communes (FDEC) 2022 la commune de Bourdeau peut bénéficier d'une aide financière du Département pour les travaux de reprise fumisterie chaudière, installation de 2 grilles de protection et protection pilier de la cour. Le coût total prévisionnel de ces travaux s'élève à 7 590.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet pour les travaux de reprise fumisterie chaudière, installation de 2 grilles de protection et protection pilier de la cour
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 7 590.00 € HT
- **DEMANDE** au Département dans le cadre du FDEC 2022 la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC 2022 – PANNEAUX D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans le cadre des subventions au titre du Fonds Départemental pour l'Equiperment des Communes (FDEC) 2022 la commune de Bourdeau peut bénéficier d'une aide financière du Département pour les travaux d'installation de panneaux d'informations municipales. Le coût total prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 674.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet pour les travaux d'installation de panneaux d'informations Municipales.
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 674.00 € HT
- **DEMANDE** au Département dans le cadre du FDEC 2022 la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

5. DEMANDE DE SUBVENTION FREE (Fonds Risques et Erosions Exceptionnels) – PROTECTION DES BATIMENTS SECTEUR DE L'ETRAZ

Monsieur Le Maire explique aux élus que la demande de subvention FREE est consécutive aux travaux de sécurisation que nous devons effectuer au niveau des habitations de la route du tunnel & du col du chat.

Ces travaux sont consécutifs aux derniers éboulements de ce mois de juin 2021.

Nous nous sommes rapprochés de la société Sage pour réaliser un devis pour une étude de protection contre les chutes de blocs des restaurants La Pause du Chat, le R du Lac et O Passage. Celle-ci nous communique un devis d'un montant total de 4 186.00 €HT soit 5 023.20 € TTC.

La commune travaille étroitement avec le Département pour ces mises en place ; le Département ayant la responsabilité de protection des routes tandis que la commune a une obligation de protection des bâtiments.

Pour ces nouveaux emménagements nous pourront, entre autres, être accompagnés par une subvention FREE.

Nous demanderons le maximum d'aide et subvention dont nous pourrions faire valoir en fonction du montant des travaux.

Nous solliciterons toutes les structures, département, région, pour nous accompagner sur ces réalisations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention la plus importante possible auprès de toutes les structures, auprès du Conseil Départemental au titre du FREE (Fonds Risques et Erosions Exceptionnels) et de la Région
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour effectuer la demande de subvention.

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE CLUB DE PLONGEE DU BOURGET DU LAC « L'OMBLE CHEVALIER »

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée les motivations de cette subvention exceptionnelle que nous pourrions accorder au club de plongée « L'Omble Chevalier » du Bourget du Lac, pour un montant de 150 €.

En effet, ce club participe à une opération exceptionnelle de nettoyage des bords du lac sur nos 2 communes du Bourget du Lac et de Bourdeau à la date du dimanche 10 octobre 2021.

Des plongeurs collecteront des déchets à proximité de la rive du Lac.

Ces déchets seront acheminés via la déchetterie de Chambéry, par des véhicules chargés avec l'aide d'étudiant de Technolac.

Cette subvention contribuera au casse-croute de tous les participants à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle au profit de l'association du Club de plongée du Bourget du Lac « L'Omble Chevalier » à hauteur de 150.00 € (cent cinquante euros)
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 au budget de la commune

7. POINT DIVERS

7.1 Propositions & évolutions sur la composition de chaque commission

RH-Vie & Activité Sociales, Animations-Vie Associative-Culture, Communication-Bulletin-Flash Infos, pas de changements.

- Martine BEGET vient compléter la commission finance.
 - Mise en place de la commission aménagement du Centre Bourg,
 - Jean-Marc DRIVET
 - Michel ARDOUVIN
 - Jean-Claude CARPENTIER
 - Martine BEGET
 - Christine VINCENT
 - Chantal RYON
 - Pierre-Marie GAURY
- 1^{ère} réunion le 27 septembre 2021 à 16 heures.

La commission urbanisme va se réunir le 4 Octobre 2021 à 18h15.

La commission communication va se réunir le 27 septembre 2021 à 18h15.

Séance levée à 21 h 30.

Ainsi délibéré à l'unanimité

Le secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN

